DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 28 janvier 2010 **n° 26**

Rapporteur **Monsieur Jacques DUMAS**

OBJET : **Résorption de l'emploi précaire et mise à jour du tableau des effectifs**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de résorption de l'emploi précaire au sein des services de la ville de Châtellerault, des besoins permanents ont été identifiés :

- 2 postes au service gestion entretien du patrimoine bâti, au sein de l'unité « entretien intérieur », en tant qu'agents chargés du nettoiement des locaux,
- 1 poste au service cadre de vie, au sein de l'unité « patrimoine arboré », en tant qu'élagueur.

Ces postes correspondent à l'exercice de missions pérennes.

Pour permettre ces recrutements, il convient de créer les postes et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Une procédure de recrutement de ces agents sera organisée par la suite.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 8 du 16 septembre 2009 modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

► la création de :
• 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,

La création de ces postes n'engendre pas un surcoût annuel au budget.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012.

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (*Voir annexe*)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/10
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault